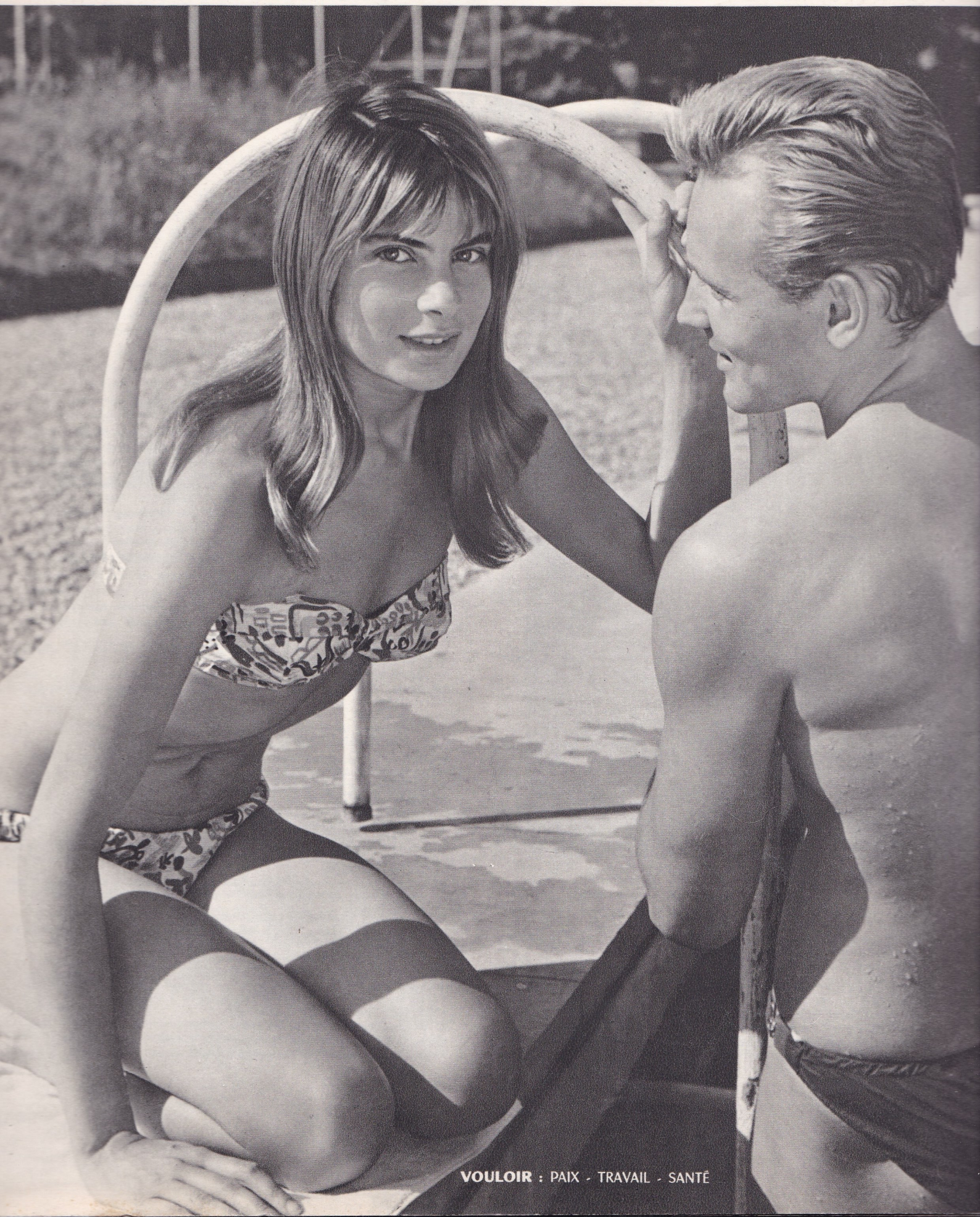


Vivre d'Abord!

B I M E S T R I E L
1959 - SERIE 4 - N° 65/396
SEPTEMBRE - OCTOBRE
XXXIII^e ANNÉE



VOULOIR : PAIX - TRAVAIL - SANTÉ

CIVILISATION ET GYMNOSOPHIE

par KIENNÉ DE MONGEOT

Je suis un homme, rien de ce qui est humain ne doit.
je pense, me laisser indifférent.

TERENCE. « Le bourreau de soi-même », acte I sc. 1, 77

DEPUIS quelques années déjà notre revue, donc notre action, de gymnique est devenue gymnosophe; la gymnité restant une des parties essentielles de son programme de culture humaine physique et mentale.

Vivant à une époque chaotique où les grandes lois de la nature sont oubliées et méprisées, où la culture véritable de l'Antiquité, d'une partie du Moyen Age et de la Renaissance est réservée à une élite; en un temps où les mots perdent leur juste signification, où les valeurs sont renversées, où deux et deux ne font plus quatre, où la médiocrité, du fait qu'elle représente la majorité, est toute puissante, nous avons pensé agir sagement en modifiant notre propagande afin d'avoir droit de cité; d'avoir les mêmes droits que ceux, innombrables, qui, chaque jour, par la voie de la Presse et de la Radio transforment lentement mais sûrement l'esprit de leurs contemporains, travaillant ainsi à faire de l'individu une caricature de l'être humain et l'esclave d'une civilisation mirifique et inconséquente; d'une société sans âme qui semble sciemment entreprendre de le robotiser. Cette société multiplie ses besoins et ses désirs dont la satisfaction lui devient indispensable. Ainsi elle lui fait perdre notion de sa personnalité humaine le rendant, de ce fait, plus malléable, incapable de réaction parce qu'incapable de prendre conscience de soi, donc de vérités élémentaires.

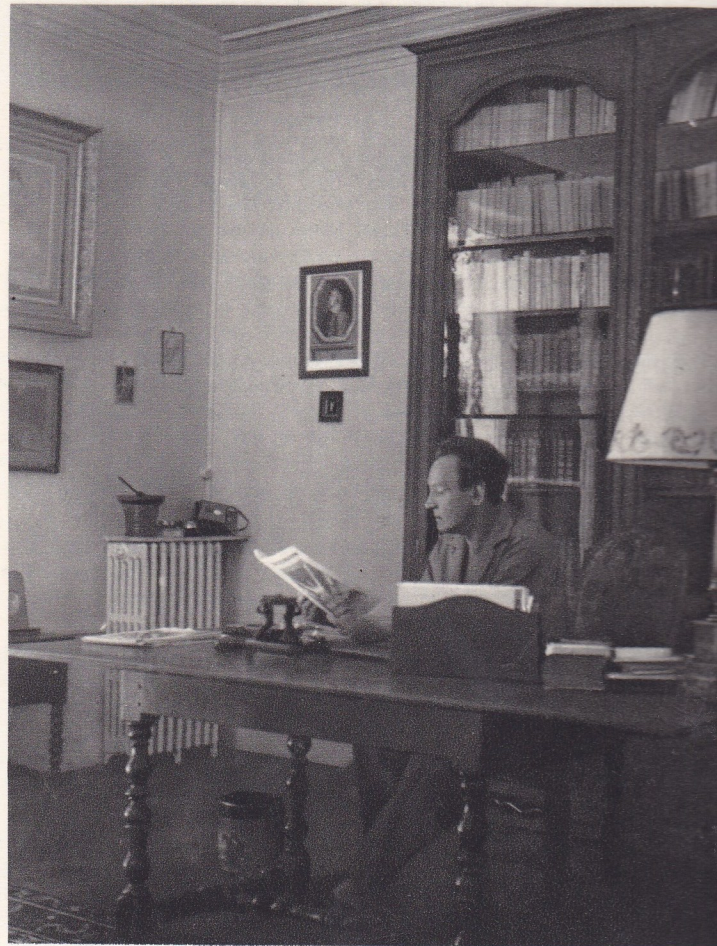
Ce droit de cité vient de nous être rendu et nous en exprimons notre reconnaissance à monsieur le ministre de l'Intérieur.

Il nous était devenu intolérable d'être confondu avec d'autres et les efforts et les sacrifices que nous faisons ici sont trop grands pour que nous puissions nous contenter d'un certain succès qui nous est indifférent.

« Comme nous pouvons, ainsi qu'on dit, puisque nous ne pouvons comme nous voudrions ». TERENCE: (L'Andrienne, Acte IC, sc. v, 804) Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de citer une seconde fois ce poète latin dont nous transposons ainsi l'idée: Travaillons comme nous pouvons, puisque nous ne pouvons comme nous voudrions.

Notre programme d'action n'est pas utopique puisqu'il est conforme aux lois de la nature, et nos conceptions de ce que devrait être la vie individuelle et sociale doivent bien avoir une certaine valeur puisqu'elles s'accordent avec ce qui fit notre civilisation, plus exactement notre culture.

Nous nous reportons souvent à ce glorieux IV^e siècle avant Jésus Christ, où PLATON disciple de SOCRATE, fonda son Académie, Platon ce maître de la philosophie idéaliste qui donnait la primauté à l'âme sur le corps; où ARISTOTE, précepteur d'ALEXANDRE LE GRAND, ce conquérant tout puissant admirateur des premiers gymnosophistes, dont le système consistait à démontrer toute la nature comme un immense effort de la matière pour s'élever jusqu'à l'Acte pur, c'est-à-dire à la pensée et à l'intelligence; où PYRRHON croyait que l'homme ne pouvant connaître la vérité, devait se garder de porter des jugements; où EPICURE était convaincu que le bonheur est le souverain bien et qu'on ne le trouve que dans la culture de l'esprit et la pratique de la



Notre directeur dans son bureau où il passe la majeure partie de son temps. Cependant, très souvent, selon ses principes, à cinq heures du matin, il travaille à la bonne ordonnance du parc d'Aigremont.

Absolument indépendant, si VIVRE D'ABORD! et le SPARTA-CLUB venaient à être supprimés il n'en continuerait pas moins à s'intéresser aux questions sociales et à mener campagne contre tout ce qui diminue les fonctions de l'être humain et en faveur de la santé et de la liberté. Et il pourrait dire: « J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi ». (saint Paul de Tarse, Ep. à Timothée, IV.7).



Photo Vivre

L'escalier qui mène au château d'Aigremont. On y reconnaît Mme de Mongeot, pharmacien, ex-interne des Hôpitaux psychiatriques de la Seine. Elle s'intéresse donc tout particulièrement à la santé et partage entièrement les idées de son mari.

vertu. Divine époque où PRAXITÈLE exprimait dans le marbre, avec tant de puissance, non seulement la perfection du corps humain mais aussi les plus nobles émotions de l'esprit, tandis que LYSIPPE magnifiait, selon un nouveau canon, des héros et des athlètes dont le type est l'**Apoxomène** ! Splendide et sage époque où l'esprit et le corps étaient suprêmement et également honorés et où le jeune citoyen grec se cultivait pour ressembler à ses dieux !

On prétend de nos jours que la beauté est une conception. C'est ainsi que les œuvres de nos grands peintres, couverts d'or et d'honneurs, l'expriment d'une manière vraiment incompréhensible pour les non-initiés.

La beauté vraie, celle qui est faite d'équilibre et d'harmonie, celle qui touche tous nos sens, qui élève notre esprit, émeut tout le monde, sauf la brute.

Or tout découle de l'art parce qu'il prend sa source dans les sentiments et l'esprit. Il est le reflet d'une époque, il la stigmatise après avoir reçu d'elle ses inspirations.

**

Il ne faudrait pas croire qu'il y a eu une rupture totale entre la civilisation gréco-romaine et la chrétienne. Ce serait commettre là une grave erreur. Comment peut-on oublier que les philosophes et les écrivains du II^e siècle adaptèrent particulièrement la philosophie hellénique aux religions de cette époque. PLOTIN, de l'école d'Alexandrie, néo-platonicien, s'y consacra. Au IV^e siècle, saint AUGUSTIN chercha à concilier le platonisme et le dogme chrétien, démontrant ainsi que certaines vérités sont de tous les temps et de toutes les religions.

Dans **La Cité de Dieu**, saint AUGUSTIN n'a-t-il pas écrit cette vérité, que nous ne devrions jamais oublier avant de nous plaindre de notre époque : « **Tels sont les hommes, tels sont les temps** ». En conséquence de quoi si nous voulons améliorer notre temps, nous devons entreprendre de nous améliorer nous-mêmes.

Partant de cette pensée, nous nous demandons comment nos modernes moralistes peuvent expliquer cette coïncidence de la nudité honorée

et admirée avec les plus beaux monuments de la civilisation antique et aussi avec celle du moyen âge, époque si méconnue et calomniée, d'intense spiritualité ? Comme nous sommes surpris qu'ils n'aient pas remarqué que sa condamnation date d'époques où la licence et le libertinage étaient particulièrement répandus dans les mœurs, c'est-à-dire de la fin du XVI^e siècle à nos jours en passant par le si charmant et voluptueux XVIII^e siècle. Que dire du XIX^e siècle hypocrite, dénué de grandeur d'âme, ridicule et stupide et de notre XX^e siècle si déconcertant, si chaotique, si féroce et sanglant, qui expose les horribles nudités des charniers et celles des atrocités algériennes, mais condamne la nudité belle et vraie en même temps qu'il laisse s'épanouir la demi-nudité sous ses manifestations les plus licencieuses !

Mais laissons là l'expression de mœurs dont la décadence manifeste n'est, hélas ! plus à démontrer en un temps où la dégénérescence est en quelque sorte organisée à l'aide de l'ALCOOLISME, du TABAGISME, de la PRESSE, de la RADIO et de tout un MODE d'EXISTENCE contraire à la nature et à la dignité humaines.

**

Rares sont de nos jours les esprits clairvoyants, où cependant tout le monde est « instruit » sans être humainement éduqué, et qui compte d'extraordinaires savants.

Parmi les grands esprits dominant incontestablement la masse des « progressistes » s'imaginant que l'homme dominera les forces de la nature, qu'il est possible de faire de lui une sorte de dieu, ou qui, tout simplement ne pensent et n'agissent que dans le sens de ce qu'il croient être leur intérêt immédiat, deux hommes particulièrement nous ont laissé des travaux dont tous ceux qui assument une responsabilité sociale ou qui exercent une influence sur leurs contemporains devraient s'inspirer : GANDHI, le divin apôtre de la non-violence dont la force spirituelle fit mettre l'orgueilleuse Angleterre à genoux et le Dr Alexis CARREL. Peut-être n'a-t-on pas oublié que le premier a été tué et que le second est mort dans des conditions morales tragiques ? L'un et l'autre étaient trop humains.

Recevoir ses adeptes dans un cadre de beauté a toujours été la constante préoccupation du président du Sparta-Club. Il pense comme Diderot « qu'il faut rendre le sentiment de la beauté populaire ». Il ajoute qu'il est préférable d'aristocratiser ses semblables plutôt que de les démocratiser car il est pour le nivellement par le haut. Devons-nous répéter que le Sparta-Club est fréquenté en partie par des gens de très modeste condition ?

Photo Vivre





Photo Vivre

Les adhérents sont accueillis par une vierge de pierre du XV^e siècle. A quelques pas de là, à l'entrée des stades, une inscription leur rappelle ce sage conseil de saint Paul : « UT FILII LUCIS AMBULATE » marchez comme des enfants de lumière. (« Autrefois vous étiez ténébres, mais à présent vous êtes lumière dans le Seigneur : marchez comme des enfants de lumière ». saint Paul. Epître aux Ephésiens. Ch. 5 vers. 8)

Une fois de plus, reportons-nous au Dr Alexis CARREL qui nous faisait l'insigne honneur de s'intéresser à notre action.

Voici quelques extraits de son dernier ouvrage : *Jour après jour*. 1893-1944 (Ed. Plon).

La déroute de la civilisation vient de l'incapacité intellectuelle et morale des hommes qui forment la vie moderne. Des spécialistes sont incapables de saisir les grands problèmes ; ils n'ont pas assez de courage et d'honnêteté.

Parlant de la vie physiologique, le Dr Carrel écrit : **Nécessité de suivre les lois naturelles et de ne pas créer un milieu qui amène la dégénérescence des êtres humains.**

Enfin son opinion concernant l'exercice de la morale : Il y a des hommes dont l'esprit n'est pas capable de se plier aux règles de la logique ; ce sont des êtres inférieurs, des faibles d'esprit. Il y en a d'autres qui sont incapables d'observer les lois de la morale. On les appelle des « idiots moraux ». L'idiotie morale coïncide souvent avec une intelligence brillante, ce qui fait des idiots moraux des membres particulièrement dangereux de la société.

Et encore : **Aucun être ne viole impunément les lois de la vie. La déchéance de la France est un exemple de la dureté impitoyable des lois naturelles.**

La morale n'est rien d'autre que l'ensemble des règles que les êtres humains doivent s'imposer, s'ils veulent survivre en tant qu'individus et qu'espèce.

Les règles de la morale sont, chez l'être doué de raison, l'équivalent pratique des règles de l'instinct ; seules elles permettent la survie.

N'est-ce pas dans l'esprit des pensées du Dr Alexis Carrel que nous avons orienté notre action de propagande et de réalisation depuis que nous avons entrepris une campagne en faveur de la réhabilitation du corps humain et une lutte opiniâtre contre les fléaux sociaux et les préjugés qui tuent ? N'avons-nous pas sans cesse tenté de ramener

l'homme à lui-même, de lui enseigner le respect des lois naturelles et de sa personnalité. Pour mieux le convaincre, nous ne manquions pas d'appuyer nos affirmations de références puisées aux sources de l'intelligence, de la raison et de la logique de tous les temps.

L'étude de l'homme et de ses mœurs tout naturellement nous amena à reconsidérer la condamnation de la nudité totale et à entreprendre sa réhabilitation. L'expérience de sa pratique nous démontra incontestablement les bienfaits tant mentaux que physiques qui en découlent, de sa pratique raisonnée et raisonnable s'entend.

De tous les pays nous reçûmes des encouragements à poursuivre notre entreprise. En France nous eûmes et nous avons l'appui de hautes personnalités de tous les milieux, même juridiques. Citons parmi ces personnalités : M. Justin **Godart**, ancien Ministre de la Santé publique, membre de l'Académie de Médecine ; le Professeur Charles **Richet** qui fut le président de notre Comité d'Honneur, membre de l'Académie de Médecine, membre de l'institut ; du Professeur Pierre **Lépine**, de l'Institut Pasteur, du Professeur **Tanon** qui tient à la Faculté de Médecine la chaire de l'Hygiène et de la Médecine préventive ; du Professeur Gaston **Richard**, de l'Université de Bordeaux, président d'honneur de l'Institut international de sociologie, etc.

La plupart de ces personnalités ont suivi attentivement l'ensemble de notre action, qui ne se borne pas à la seule pratique de la nudité intégrale, et cela pendant plus de trente-trois ans. Voilà qui compte, qui devrait compter pour ceux qui entendent porter un jugement sur notre activité.

Si, depuis un assez grand nombre de mois, nous avons pris une attitude semblant renier ce que nous avons ardemment prôné, c'est au contraire pour redonner une nouvelle vigueur à notre idéal et pour instruire pertinemment le grand public de ce que nous croyons être bien et bon.

Au point de développement où en est arrivé le mouvement gymnique, la représentation de **nus intégraux n'est plus indispensable** et l'on peut dire que la démonstration flagrante de la sincérité et de la conviction des adeptes de notre mouvement réside dans le désintéressement de l'intégralité des illustrations ; la perfection, la beauté du corps humain

Et là, autour de la piscine olympique, en pleine liberté, débarassés des préjugés, des excitations, des désirs et des passions de l'homme moderne, les adhérents vivent édeniquement, comme
« des enfants de lumière »

Photo Vivre





Photo Vivre

L'une des jolies chambres réservées aux adhérents. Tout à Aigremont, même les dortoirs, a été organisé avec un souci de l'élégance et ce qui est encore plus important, de la propreté la plus méticuleuse.

devant seules retenir leur attention. Pour nous elle est un élément puissant de propagande d'autant plus efficace qu'il n'intéresse que les gens sérieux.

Nous avons suivi, et à nos risques et périls, le conseil du pape GREGOIRE IX qui, peu orthodoxe, déclarait : **Il faut toujours dire la vérité même au risque de provoquer le scandale.** Nous continuerons de proclamer ce que, sincèrement, nous croirons être des vérités bonnes à dire.

En ce qui concerne spécifiquement le « nudisme », d'autres ont entrepris d'assurer son avenir selon leurs conceptions. Ces conceptions ne sont pas les nôtres.

**

Il nous faut bien revenir au Dr Alexis Carrel pour justifier, si besoin en est, notre nouvelle orientation et nos efforts passés. Écoutons-le une fois de plus.

1° Les dangers que court la civilisation ont des aspects différents suivant les pays. Dans les pays démocratiques, aux Etats-Unis et en France surtout, profond malaise, limitation de la vie, oisiveté ; ceux qui ont trop et ceux qui n'ont pas assez. Dans les Etats totalitaires : citoyens enrégimentés, opprimés par le gouvernement ; menace que ces pays font peser sur le monde, menace de guerre universelle, impossibilité de la vie civilisée sous cette menace continue.

2° La faillite du monde créé par la Renaissance sous le signe de la science. La science n'y est pour rien. Manque d'intelligence dans l'utilisation de la science et dans le choix des sujets explorés.

3° Pourquoi la civilisation a-t-elle fait faillite ?

a) parce qu'elle n'a pas tenu compte des besoins fondamentaux, parce qu'elle n'est pas accomplie sous le signe des lois naturelles ;

b) divorce de l'intelligence et de la moralité : poursuite du gain matériel ;

c) divorce de l'intelligence et de la vie : la natalité, déséquilibre entre les peuples ;

d) recherche du moindre effort, au lieu du culte de l'effort nécessaire à la vie ;

e) parce qu'elle n'a pas suivi les lois de la vie ;

Sans doute est-il présomptueux de recommander à nos lecteurs de relire nos articles dans lesquels ils retrouveraient les remarques de ce grand savant, de ce grand penseur, dites sous une autre forme. C'est notre orgueil, et notre espérance, de trouver dans certains ouvrages — rares — la confirmation de nos pensées.

Il paraît qu'il est dangereux, pour le moins peu habile, de parler de cet homme admirable dont les ouvrages devraient être sur la table de chevet et de travail de tous les gens intelligents, qui pensent et méditent ; de tous les gens qui ont conscience que chacun, quelle que soit sa situation, assume une responsabilité ici-bas, ne serait-ce que la responsabilité que tout le monde a de faire en sorte d'être une cellule saine de la société.

Le Dr A. Carrel a « ausculté » la civilisation moderne. Il a trouvé son état inquiétant. D'autres également sont anxieux au sujet de l'avenir du monde occidental ; mais combien le disent et combien parmi ceux possédant une puissance suffisante pour entreprendre une action salutaire ont le courage d'en courir les risques indéniables ?

Tous les chefs de gouvernement, quels qu'ils soient, feraient preuve de sagesse et d'humanité en conformant leurs actions aux justes remarques du Dr A. Carrel.

Il nous faudrait de grands hommes comme Gandhi et Carrel pour sauver l'humanité d'elle-même ; pour la sortir de son état d'inconscience et d'imbécillité incontestable. Mais où sont ces hommes de cœur à l'esprit supérieur ?

Le Dr Carrel nous dit ce que sont les grands hommes :

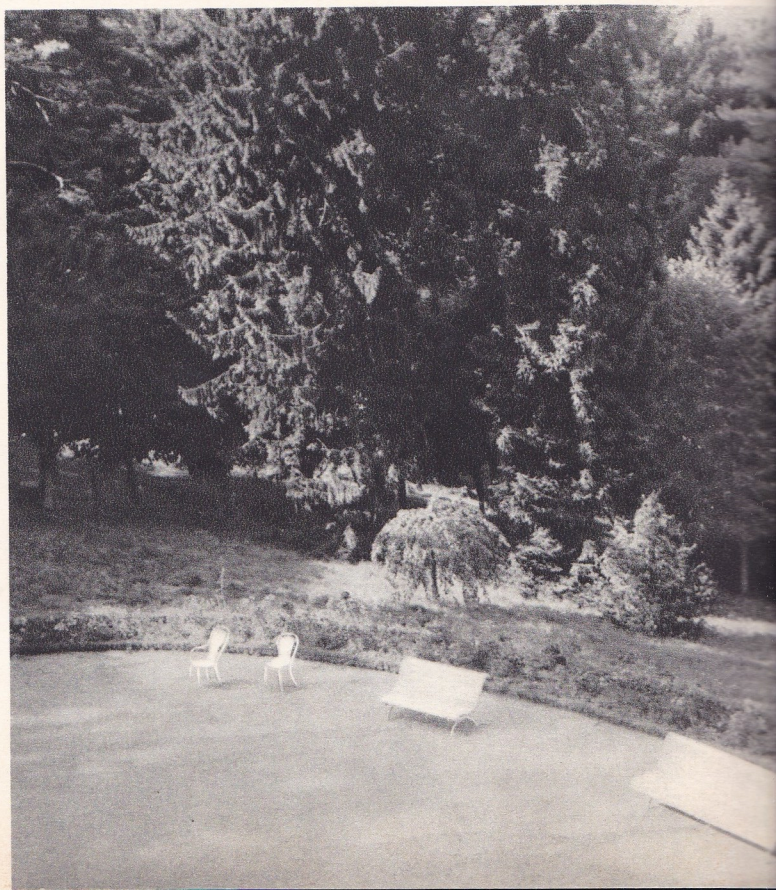
Nous savons qu'ils sont construits différemment des autres, mais nous ne savons pas exactement comment. Ils ont, entre autres dons, une force durable, un enthousiasme, un dieu intérieur ; c'est vraisemblablement un état chimique et structural de leurs tissus du en partie à leur hérédité et aux conditions de leur développement.

Nous ne savons pas ce que sont les grands hommes mais nous savons que la masse les écoute rarement et que les ambitieux les font disparaître de la surface de la terre parce qu'ils les gênent.

(Suite page 20)

La terrasse devant le château d'où l'on jouit d'une vue magnifique qui s'étend jusqu'à Argenteuil en passant par-dessus la forêt de Saint-Germain

Photo Vivre



LETTRE A MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Le 22 Juillet 1959

Monsieur le Ministre,

En qualité de propagateur de la doctrine gymnique en France, appelé vulgairement nudisme, ce depuis 1926, en qualité aussi d'ancien collaborateur au PARTI SOCIAL DE LA SANTE PUBLIQUE de feu monsieur Justin GODART, ancien ministre de la Santé publique, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce qui suit.

Je pense, ayant trente-trois ans d'expérience, être qualifié pour m'autoriser, très respectueusement, à vous faire part de mes remarques et suggestions.

En 1926, j'ai propagé dans le public la doctrine et la pratique de la gymnité intégrale en plein accord et avec l'aide de collaborateurs médicaux hautement qualifiés, dont le docteur FOUGERAT de LASTOURS spécialiste de l'HELIOSE, auteur d'une thèse médicale intitulée L'HOMME ET LA LUMIERE.

Il est pertinemment démontré dans cette thèse que, pour bénéficier pleinement des bienfaits des bains de lumière, il est indispensable de les prendre en état de totale nudité. C'est ainsi que le docteur ROLLIER, universellement connu, soigne ses malades au sanatorium de Leysin.

D'autres de mes collaborateurs, également qualifiés, ont démontré l'action particulièrement bienfaisante des bains d'air pris en état de complète nudité. Parmi ces collaborateurs, je citerai le docteur PATHAULT, ancien interne des Hôpitaux de Paris, auteur d'un ouvrage publié par mes soins, PROFITEZ DE LA MER, cure hélio-marine.

Il est incontestable, et maintenant incontesté, que se mettre nu, intégralement nu, est bienfaisant pour l'organisme humain. C'est là l'opinion de professeurs tels que le docteur Pierre LEPINE, de l'Institut Pasteur, le docteur TANON qui tient la chaire de l'Hygiène et de la Médecine préventive à la Faculté de Médecine de Paris.

Ces deux éminentes personnalités, ainsi que toutes celles qui font partie de mon Comité de Patronage m'ont toujours apporté leurs conseils et leurs encouragements.

Ces mêmes personnalités reconnaissent les bienfaits moraux de la nudité intégrale prise, hommes femmes et enfants réunis.

Ma conviction, après trente-trois ans d'expérience, reposant sur un nombre considérable de sujets des deux sexes et de tous les âges, est que la pratique de la gymnité est bienfaisante et dispensatrice d'un bon équilibre physique et mental.

A la condition, toutefois, qu'elle soit raisonnablement pratiquée par des adeptes ayant un idéal de perfectionnement de leur personnalité tant sur le plan physique que moral.

Il est également indispensable que cette pratique n'ait lieu que dans les centres réservés à cet effet et placés sous une direction compétente et avertie.

Jusqu'après la dernière guerre, elle fut ainsi enseignée et pratiquée.

Les Pouvoirs publics n'ont jamais pris position à son égard. Ils se sont contentés de se montrer tolérants à l'égard de cette doctrine bouleversant les mœurs et la morale conventionnelle.

Depuis la fin de la guerre, cette doctrine est entrée dans le domaine commercial. Elle est, de plus, vulgarisée inconsidérément par un certain nombre de revues de demi-nudité.

Les Pouvoirs publics ont cru devoir accorder certaines autorisations. C'est ainsi qu'il est autorisé au public « nudiste » de prendre des bains entièrement nu dans certaines piscines et à certaines heures. Or la pratique de la nudité en vase clos n'a pas de raison d'être.

D'autre part, ces mêmes pouvoirs permettent la projection de photographies et de films « nudistes » à la condition que les spectateurs soient des invités.

M. BERNARD CHENOT, Ministre de la Santé publique

Ventre plat, épaules larges, attitude nette, visage intelligent et énergique telles sont les caractéristiques du portrait de notre actuel ministre de la Santé publique. Quoique nous donnions ici la primauté à l'esprit sur le corps, celui-ci est trop l'objet de nos préoccupations pour que nous ne jugions pas un homme sur son physique.

Souhaitons, et cela quoi qu'en doive être le résultat, que M. le ministre de la Santé publique prenne en considération la lettre que notre directeur lui a adressée.

Photo Keystone

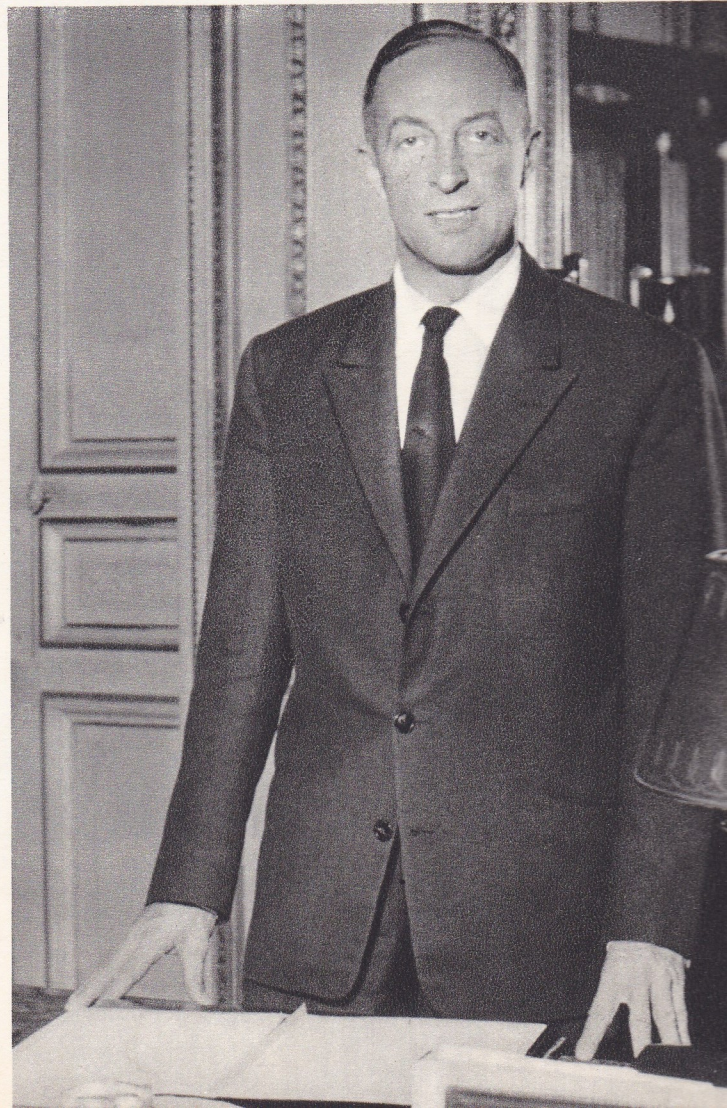




Photo Keystone

**M. MAURICE HERZOG,
Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports**

M. Herzog est aussi président du Club Alpin français et président du Comité national du Plein Air.

Vivre dangereusement, héroïquement, telle doit être la devise du Haut-Commissaire à la Jeunesse et aux Sports dont il est un véritable martyr. Il est un exemple d'énergie et de courage pour la jeunesse dont les destinées lui ont été judicieusement confiées.

A l'île du Levant, et dans d'autres endroits publics, dans des lieux non clos, il est loisible à chacun de prendre des bains de soleil entièrement nu...

Cette tolérance, ces autorisations de certains Pouvoirs publics sont pour le moins étranges puisque d'autres prennent des mesures contre la propagande par la voie de la Presse de la doctrine gymnique! Il y a là, incontestablement, une situation illogique.

A mon humble avis, les autorités compétentes devraient s'inquiéter et s'intéresser à une expérience datant d'un tiers de siècle.

OU CETTE PRATIQUE EST SAINTE TANT DU POINT DE VUE PHYSIQUE QUE DU POINT DE VUE MENTAL, OU ELLE EST PREJUDICIALE SUR CES DEUX PLANS DE LA PERSONNALITE HUMAINE.

EN CONSEQUENCE, SI ELLE EST BIENFAISANTE ELLE DOIT ETRE LEGALEMENT ADMISE ET REGLEMENTEE, OU, SI ELLE EST RECONNUE COMME ETANT UN ELEMENT CERTAIN DE DEGENERESCENCE PHYSIQUE ET UNE CAUSE DE DEMORALISATION, ELLE DOIT ETRE RADICALEMENT INTERDITE.

Il est curieux que l'eau de la piscine de mon club soit périodiquement contrôlée par les Services de la Santé publique de la Préfecture de la Seine-et-Oise, mais que la bonne tenue de ce club laisse ces mêmes services indifférents, du moins apparemment.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir m'excuser d'avoir pris la liberté de vous faire parvenir ces constatations et ses remarques. Elles démontrent mon souci de contribuer, dans la mesure de mes moyens, au relèvement de la santé publique, physique et mentale, en un temps où tant d'éléments contribuent à sa dégénérescence.

Daignez agréer, Monsieur le Ministre, je vous prie, l'hommage de mon profond respect.

M. KIENNÉ DE MONGEOT

M. le Professeur PIERRE LEPINE, de l'Institut Pasteur

On sait que ce grand savant, universellement connu, lutte avec succès contre la poliomyélite.

Le professeur Lépine n'est pas seulement un grand savant, c'est aussi un homme (ce qui est rare à notre époque) qui à le courage de ses opinions. Parmi les hautes personnalités, de tous les milieux (clergé, juridique, médicaux, politique, etc.) dont nous possédons des lettres de félicitations et d'encouragement, il est avec M. le professeur TANON, qui tient la chaire de l'Hygiène et de la Médecine préventive à la Faculté de Médecine, et quelques autres, fort heureusement, à nous avoir envoyé un témoignage sans ambiguïté. Nous lui en exprimons notre vive et profonde reconnaissance.

Photo Keystone



NE BOUDEZ PAS LE PLAISIR

— par Marcel HERVIEU —

Pour vivre — pour subsister plutôt — il suffit de fort peu de chose : dans les pays chauds, manger et boire ; à quoi s'ajoutent, dans les pays froids, le vêtement et l'abri. C'est bien facticement que le civilisé s'est créé des besoins, qui sont devenus pour lui des nécessités : le confort, l'art, le luxe. Ces addenda enjolivent l'existence ; ils ne la conditionnent nullement.

Il y a cependant une autre sorte d'activité, non seulement physique et biologique, mais psychique, qui, elle, s'affirme commune et indispensable à tous les êtres, du plus primitif au plus raffiné : c'est le plaisir sexuel ; nous voulons dire l'acte d'amour pris en soi, indépendamment de l'instinct de perpétuation de l'Espèce. L'appétit du coït est *naturel, essentiel, universel et capital*. C'est l'infini d'une de nos rares joies terrestres, qui nous sont si parcimonieusement mesurées. Le renouvellement périodique de sa satisfaction est le déterminant de notre santé physique et de notre équilibre mental. On s'abreuve à la « coupe des voluptés » à longs traits ; interminablement... On ne l'épuise pas. Tous, nous sommes disciples du Faust de Goethe :

*« Le désir du plaisir me pousse chancelant ;
Dans le plaisir, j'ai soif de désirer encore ».*

Or, c'est contre cette tendance innée de l'individu, tendance suprêmement légitime, qu'au nom des « principes », aussi formellement exprimés qu'injustifiables en droit et en fait, la morale, l'éducation et les religions se liguent, dans le dessein d'imposer au jeune âge l'idéal (!) de renoncement au libre exercice de la sexualité.

Ecoutez le langage des prêtres... L'inexorable orthodoxie, continence et abstinence, s'exprime ainsi, par la plume d'une autorité ecclésiastique, l'abbé Tanqueray, auteur d'un *Précis de théologie ascétique et mystique* :

« Le plaisir sexuel est permis aux personnes mariées, pourvu qu'elles en usent pour la fin très noble pour laquelle le mariage a été institué : la transmission de la vie. En dehors de là, il est rigoureusement interdit... Ce ne sont pas seulement les actes extérieurs qui sont défendus, mais les actes intérieurs consentis : imaginations, pensées, désirs... Lorsqu'on recherche le plaisir mauvais, le plaisir voluptueux, il y a faute mortelle ».

L'Amour est-il une malédiction divine ?

Le péché contre le sixième commandement est le Péché lui-même, la Faute originelle inexpiable, dont tous les humains porteraient le poids maudit depuis la chute d'Adam et d'Eve. La tentation, la fornication, la jouissance qui en découle seraient donc œuvres démoniaques, inspirées par le serpent fauteur de damnation. Et, pour marquer qu'il s'agit bien là d'entreprises de Satan, les conseillers des époux chrétiens ont toujours recommandé de placer les nouveaux mariés sous la protection de la statuaire et de l'imagerie exorcistes : la Vierge, le Christ en croix, le bénitier chasseur du Diable. « Ainsi, s'exclame le lucide Dr Allendy, le grand mystère de la vie, la suprême fonction pour laquelle les fleurs prennent leur plus belle couleur, les oiseaux leur plus beau plumage, devient une indispensable abjection, une descente en enfer requérant talismans et conjurations ».

Les moralistes temporels abondent dans le même sens : la recherche délibérée d'une « privation salutaire » ; aux divinités terroristes sont substitués les épouvantails laïcs, Médecine et Hygiène, auxquels nos contemporains, férus de science vulgarisée, font si volontiers leurs dévotions. Les spectres associés des Maladies vénériennes, de la Goule

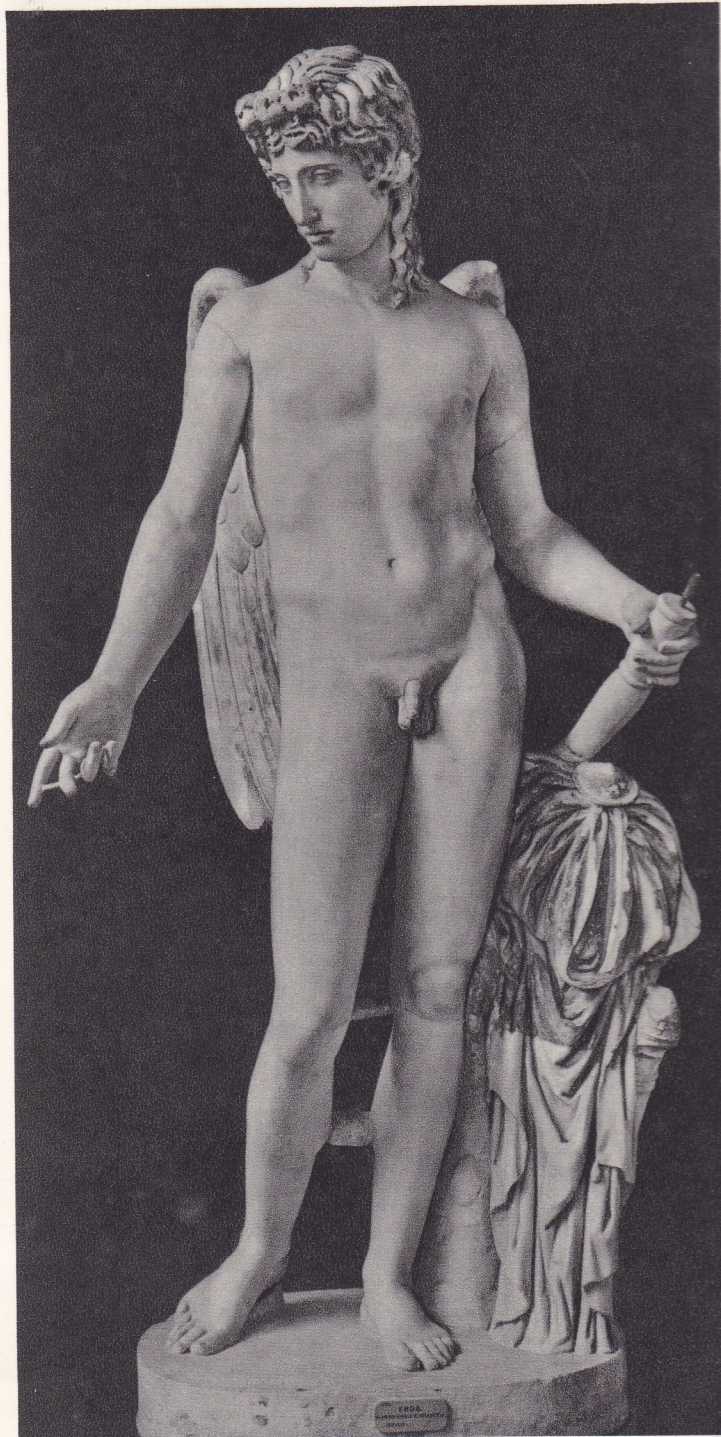


Photo Anderson-Giraudon

mangeuse d'hommes, de l'Impuissance prématurée, de l'Épuisement médullaire, sont agités à tour de rôle au-dessus des foules en rut...

Mais les défenses et les recommandations contre la plus impérieuse des aspirations, celle de la concupiscence charnelle, demeurent le plus souvent inopérantes; et c'est le mieux qui puisse advenir. Car si elles sont suivies d'effet, le remède risque d'être infiniment pire que le mal. Le Dr Hernandez nous met judicieusement en garde « contre les inconvénients de la continence, autrement plus grands que ses avantages... Les psychanalystes nous apprennent que l'excitation génésique trouve toutes sortes d'issues. Ou bien surviennent des troubles nerveux, ou bien l'adolescent devient la proie de rêveries sexuelles qui le gênent considérablement dans son travail. La thérapie psychanalytique enseigne que *les cas les plus graves sont ceux où le sujet n'a jamais trouvé le courage d'aller jusqu'à la masturbation* ».

La fatigue musculaire est un dérivatif proposé par certains zéloteurs de l'abstention. Si on les suppose bien intentionnés, ils sont en tout cas assez mal informés. « On s'étonne toujours (reprend Hernandez) de voir combien il existe d'hommes robustes sportivement entraînés, qui sont sexuellement atteints. Ils ont plus ou moins fait du sport pour lutter contre leur sexualité. Mais comme à la longue, ils n'ont pas pu épuiser toute excitation sensuelle sous forme d'efforts sportifs, ils ont dû recourir finalement au refoulement et en subir les conséquences ».

« Le sport est donc bien un moyen de diminuer l'excitation génésique, mais il est aussi peu apte à résoudre le problème sexuel de la jeunesse, que n'importe quel moyen visant à supprimer la libido ».

Et le même médecin, allant jusqu'au bout de sa pensée, a la hardiesse de conclure : « Dans les cas particuliers, après une analyse soignée de la situation sociale, psychologique et économique du sujet, *non seulement on n'interdira pas mais on recommandera les relations sexuelles à l'adolescent apte à les pratiquer* ».

Oh ! bien sûr, il y a des asexuels, sinon des asexués, en qui la flèche d'Eros n'a jamais instillé sa lancinante ardeur. Mais ces « privilégiés » sont, au vrai, une monstrueuse exception de la nature. Il leur manque un sens : le sens génésique. Les pauvres ! Si l'on peut à la rigueur vivre sans odorat ou sans ouïe, l'incomplétude, partant la frustration, n'en est pas moins certaine. Combien il est plus normal, plus humain de posséder l'intégrité et l'intégralité des ressources psychophysiologiques qui établissent l'intercommunication de l'individu avec l'univers extérieur, avec ses joies, et qui sont la rançon de ses douleurs et de ses peines !

Au reste, ces très rares abstinentes par carence sensuelle apparaissent sans grand mérite à nos yeux. Quant à ceux qui fuient le monde pour se soustraire à la tentation (non sans que le Malin les poursuive dans leur retraite, et même, comme saint Antoine, jusque dans le désert), ils sont d'essence plus humaine; mais leurs sacrifices valent-ils tous les tourments qu'ils s'imposent pour se surmonter ?

De la planche à clous à l'aiguillon de la chair

La haire et le cilice sont des supplices qui n'ont rien de symbolique; un arrière-fond de masochisme s'y laisse aisément deviner. Toutes les religions, d'ailleurs, recourent au substitut de la douleur purificatrice. Les Yogis, secte étrange qui compte des millions d'adhérents dans l'Inde, ont fait, eux aussi, vœu de chasteté. On sait les dures épreuves fakiriques auxquelles ils se soumettent : dormir sur la planche à clous, se percer la langue au fer rouge, etc. En réalité, ces pointes qui les mortifient remplacent et compensent l'« aiguillon de la chair ». Faut-il donc que cet aiguillon soit acéré... et passionnément souhaité et redouté, pour qu'on en vienne à lui préférer une souffrance si aiguë qu'elle le fasse oublier ?

Au fait, y a-t-il lieu de s'enorgueillir à l'extrême d'obtenir par de tels moyens la neutralisation de la libido ? Se mettre en si grands frais pour vaincre atteste la rigueur de l'enjeu. Gourmont l'a dit excellemment : « Que l'ascète ne vienne pas se vanter d'avoir soustrait son sang à la pression du désir; l'importance qu'il donne à sa victoire affirme la puissance même de la volonté de vivre ».

Encore s'agit-il là d'être d'élite (disons, d'une élite très spéciale). Mais, pour le commun des mortels, ce triomphe à



Photo Carl Frank

Que cette adepte soit vue de face, de côté ou de dos, peu importe ! Elle est saine, jolie et son attitude est chaste parce que pour elle la nudité naturelle est normale et par conséquent pure.

la Pyrrhus s'avère inaccessible ou vain. Le résultat le plus clair, pour ceux qui se lancent à la conquête de cet absolu, sera le refoulement, qui est l'aboutissement fatal d'une confrontation entre l'instinct et cette barrière — que les psychanalystes appellent le « sur-moi » —, artificiellement opposée aux penchants naturels, par l'éducateur, la société ou tout autre pouvoir inhibiteur. Ainsi, l'ascétisme peut devenir sa propre fin; il grignotera la puissance vitale, épuisera les forces spirituelles, sans profit pour personne. Et la fausse morale, la falsification des valeurs, le rigorisme, le puritanisme, conduiront infailliblement aux psychonévroses.

Est-ce cela qu'il faut chercher pour assurer aux générations qui nous suivent une félicité d'ailleurs, toute négative ? La physiologie, la pathologie rejoignent ici le cosmique. Non, on ne s'opposera pas plus efficacement à la loi éternelle de l'attraction des sexes qu'à celle de la gravitation universelle !

Heureusement l'école de Freud est venue mettre en évidence l'erreur fondamentale de tous ceux qui, par principe moral ou par préjugé social, violentent les lois naturelles et traitent l'être humain comme un paria du Cosmos comme s'il fallait abstraire l'Homme du Grand Tout vivant qui anime la Plante et meut l'Animal !

A vrai dire, l'hypermorale curative antivoluptueuse, en contradiction avec la norme, ne forme plus qu'un tabou tyrannique jusqu'à l'immoralité.

Il y a autre chose, de plus particulier. C'est une application fragmentaire de ce qui précède, mais qui aura la valeur d'un exemple. Je ne voudrais pas être taxé de partialité ni de paradoxe ; je demande seulement qu'on réfléchisse à la question que je vais poser.

La Société se protège (certains disent même qu'elle se venge), par la ségrégation derrière de hautes murailles, des méfaits de délinquants, pervers, criminels de tout acabit, sur lesquels a pu s'abattre sa main « justicière », et qu'elle retranche, à terme ou à jamais, de la communauté des êtres libres. En outre, des tribunaux dits d'exception, mis au service d'une épuration défendable dans son principe, abusive et inéquitable dans l'application, n'ont pas peu contribué à l'embouteillage des cachots de la République... Voici donc, au total, des centaines de milliers d'hommes, de femmes, qui languissent — séparément — dans des conditions d'existence tout à fait anormales, et inacceptables pour partie en ce qui concerne d'impératives nécessités organiques. Je dis : humainement inacceptables, s'agissant même de « coupables » avérés, condamnés de droit commun ; *a fortiori* de malheureux « politiques », qualifiés traîtres par cette Terreur policière qu'enfanta la fièvre obsidionale des années quarante, et à l'égard desquels (pour certains, du moins) on eût pu tout juste retenir le chef d'inculpation (non prévu par le code !) de délit d'opinion.

Mais le problème est le même pour tous. Sans doute les autorités tutélaires accordent-elles aux détenus ce « minimum vital » qui consiste en une paillasse et un seau hygiénique, la gamelle de soupe et la promenade au pas cadencé, dominée par la prescription du silence, autour du préau. Nous sentons-nous quittes à ce prix, mesdames et messieurs du « dehors », envers cette multitude de reclus, qui sont pourvus, certes, d'un appareil locomoteur et d'un appareil digestif, *mais également d'un appareil génital ?*

Il y a de ceci une bonne vingtaine d'années, j'eus l'occasion d'interroger là-dessus, en entretien amical et privé, un psychiatre éminent, particulièrement compréhensif et compatissant à toutes les misères, à toutes les hontes. Lors, ce savant en resta positivement bouche bée... Même attitude de surprise choquée, plus tard, dans les sphères responsables de l'Administration pénitentiaire, interviewées par mes soins sur ce sujet très précis. De toute évidence, le fruit n'était pas mûr ; le profane de bonne volonté, qui se permettait de marquer son souci, si peu conformiste, des besoins normaux d'individus proclamés « indignes », faisait figure, non point de précurseur, mais de gêneur et d'hurluberlu.

Prix de bonne conduite : la « chambre réservée »...

Les ans ont passé. Les idées en cours sur la sexualité et ses complexes ont progressé, faut-il croire, d'extraordinaire façon, puisqu'il nous est donné d'enregistrer une évolution hardie, amorcée par d'incontestables compétences en matière psychiatrique et criminologique. Les premières réalisations — car il y en a ! et il va y en avoir d'autres — sont bien timides encore ; elles n'en font pas moins honneur aux législateurs de certains pays de l'Amérique du Sud (à ceux-ci se limitent, pour l'instant, ces expériences sensationnelles).

La révélation nous en est venue aux assises du Congrès de Criminologie, qui s'est tenu à Paris, en Sorbonne, l'an dernier. Le Venezuela pourra, quoi qu'il arrive, se flatter d'avoir montré, à ses prisonniers enamorés — et, à titre de « modèle », au monde entier, rétif ou sarcastique ! — le chemin de la « chambre garnie »... Au condamné qui a mérité ce satisfecit, est ménagé, à intervalles déterminés, ce discret tête-à-tête, dans le périmètre du *carcere*, avec sa femme (épouse ou amie).

La mesure de faveur se contente actuellement d'être secourable... et révoicable. Elle pourrait cependant, tôt ou tard, entrer dans les mœurs de la collectivité humaine. Son extension ne manquerait pas de poser de graves problèmes ; il ne faut point hésiter à les regarder en face, car si l'on va jusqu'au bout de la réalisation, il sera pratiquement impossible d'en éluder les conséquences. Qu'il nous suffise d'indiquer, sans insister (et ce simple énoncé aura déjà de quoi horripiler l'échine des bien-pensants), l'obligation de créer une « prostitution carcellaire », et, découlant d'une procréation possible et indésirable, la légalisation d'avortements éventuels, destinés à éviter que se perpétuent des lignées d'anormaux inamendables ou d'hérédos tératologiques...

Evidemment, il est plus douillet de se cacher la tête sous l'oreiller et de chasser de son esprit ces déplaisantes représentations de « l'amour chez les durs »... Que d'occasions, en effet, pour la gent petite-bourgeoise, de revêtir la cuirasse des égoïstes ! Et quelle justification renouvelée de l'exclamation d'un moraliste du grand siècle : « Nous avons tous assez de force pour supporter le malheur des autres » !

L'audacieux concept, suivi d'un début d'application, du « coit humanitaire en maison d'arrêt », peut donc être légitimement revendiqué par les Sud-Américains, dont le fin esprit latin est éminemment sensible, comme l'on sait, aux charmes de la sexualité et de la féminité (ils le prouvent une fois de plus !). Ceci dit pour vous informer que les Argentins ont emboîté le pas aux Vénézuéliens. Le nouveau « régime des établissements de correction » inspiré par le président Peron, dispose sans ambages, dans son chapitre premier, que « l'on permettra aux détenus mariés, qui en feront la demande, des rencontres intimes privées avec leur femme ». Et il est parlé, plus loin, du « respect que doit inspirer l'acte matrimonial soumis à la réglementation édictée ».

Quant aux incarcérés célibataires, il faudra bien qu'ils aient leur tour. Sans oublier *les prisonnières* ; le beau sexe est un Sexe, lui aussi !

Le temps futur employé dans le texte administratif autorise bien des espoirs de développement ultérieur.

Quelle joie, quel bonheur et quel bénéfice pour la santé du corps et de l'esprit de pouvoir se livrer, entièrement nu, à la lumière du soleil, à l'air et à l'eau, éléments dont rien de ce qui vit ne peut se passer pour vivre

Photo Nerrisson



Le Brésil a abondé dans le même sens (par la voix autorisée du professeur Flaverio, au Congrès de la Sorbonne).

Mais cependant, dans tout l'hémisphère nord, les spécialistes de la répression pénitentiaire s'en tiennent à la thèse classique, encore que périmée, de la « privation de l'acte », prétendant voir « dans l'érotisme des prisonniers, une incompatibilité avec leur régénération morale ». Les règlements qu'ils continuent d'appliquer s'efforcent au contraire d'éviter aux reclus toutes occasions de dévergondage de la pensée, par la prohibition de photos féminines, fussent-elles celles d'épouses ou de fiancées, par l'exercice d'une censure rigoureuse des lectures et des correspondances, etc. Oui sans doute est-il raisonnable de brider des désirs obsédants, incoercibles, auxquels on se refuse en haut lieu à accorder satisfaction. Mais l'instinct sexuel ne se raye pas d'un trait de plume sur les registres d'érou ! Et l'on ne connaît que trop l'existence et les ravages, dans ces impitoyables entrepôts de chair mortifiée, de pratiques compensatrices, solitaires ou pire : homosexuelles.

On objectera qu'Oscar Wilde, que Verlaine n'ont pas contracté leurs fâcheuses habitudes d'inversion chez les « taulards », qu'ils les y ont au contraire, apportées, puisqu'ils furent séquestrés de l'autre côté des barreaux précisément à cause de ces habitudes. Mais comment pourrait-on soutenir que la promiscuité en détention ne représente point, pour le *vulgum*, une ambiance supplémentaire de contamination et de pourrissement ? La littérature, elle-même, n'a rien à gagner à la ségrégation d'incultes et de révoltés ; quant au génie des poètes maudits, et enfermés, il y a fort peu de chances qu'il produise, pour notre délectation morose, l'équivalent du *De Profundis*, ou *D'une Prison* !

« Un train nommé Désir »

Mais quittons l'atmosphère claustrale, pour revenir à la vie libre — ou qui pourrait l'être, s'il n'y avait tous ces empêcheurs de goûter aux fruits, par eux abusivement défendus.

Si l'on en croyait ces zéloteurs, à court d'arguments, de la continence juvénile, tout se passerait, dans la nature, comme si les non-usagers de l'amour physique étaient de sages prévoyants, amassant leurs richesses pour le plus grand profit de l'âge mûr. Mais, s'il existe bien des « émissions d'ondes humaines » (les enregistrements d'électro-encéphalogrammes, devenus d'usage constant, ne permettent plus d'en douter), c'est par un grotesque abus de mots qu'on tentera d'assimiler notre système génital à un accumulateur ! Les épargnes de liqueur séminale ne se reportent nullement sur l'avenir ; il a même été démontré (voir Kinsey) que le *gaspillage est biologiquement plus payant que l'avarice* ! « L'abus des plaisirs sensuels — déclare de son côté le professeur Stekel — est bien moins pernicieux qu'une continence exagérée. Ce sont, au contraire, les hommes qui « vivent bien », sexuellement parlant, qui sont promis aux longues et glorieuses carrières ».

Nos bons apôtres ne se laisseront pas intimider par ces références. « Ayons alors recours, recommanderont-ils, à la sublimation de cet instinct, sous les espèces d'une dérivation altruiste de ses énergies ». (Voilà bel et bien, si je ne m'abuse, du « détournement de mineur »...) Sans plaisanter étudions la qualité de ces jeunes gens à qui l'on applique, ou qui s'appliquent à eux-mêmes, ce transfert intellectuel ou éthique ; demandons-nous ce qu'ils ont réussi — ou manqué — dans leur tentative. Ledit Kinsey va nous prouver, chiffres en main (on connaît son goût de la statistique !) que la cohorte des individus les plus « économes », et rangés, compte certes maints pédagogues, ecclésiastiques, athlètes, artistes, littérateurs, mais en beaucoup plus grand nombre encore, *déficients physiques et mentaux, adolescents tardifs et de formation scolaire inférieure*.

Comment pourrait-il en être autrement, puisqu'il faut faire intervenir, pour mobiliser les « bons sentiments » contre l'appel d'en-bas, un « autrui en soi-même », voix de la conscience ou ange gardien ? Ce petit souffleur intrus, souvent hostile ou freinateur, prenant la parole au nom de préjugés, ou d'entités symboliques : Religion, Morale, Justice, Patrie, etc., ne peut guère influencer que les faibles (d'esprit ou de volonté). Et la sexualité de tels sujets, déjà suggestibles, recevra grand dommage de cette altruisation affective.

Admettons cependant que l'aiguillage, sur une voie de garage, du « Train nommé Désir » ait pu s'opérer favorablement, sans déraillement, et sans tamponner le buttoir... Pense-t-on que cet énorme potentiel génésique inemployé pourra rester sempiternellement en réserve ? Ce serait trop beau (ou trop triste) : tôt ou tard, le convoi sera rendu au « grand trafic » montant et descendant. Mais après avoir été ainsi refoulé, et voué à l'immobilité, combien s'avèrera difficile sa remise en circulation — ce que les psychanalystes appellent le « défolement » ! La mécanique est rouillée ; que de pleurs et de grincements de freins ! le jeu en valait-il la chandelle ? C'est ce à quoi répond l'éducatrice hongroise Alice Balint, dans ce passage significatif de son beau livre *La vie intime de l'Enfant* :

« A supposer qu'une sublimation intégrale de l'instinct sexuel soit nécessaire, reste à savoir si le bonheur, la satisfaction et la faculté de jouir ne sont pas des choses tout aussi importantes. Freud mentionne dans ses œuvres qu'une grande partie de ses malades se compose d'individus doués de facultés intellectuelles supérieures à la normale et possédant un degré de moralité élevé, mais qui, dans le domaine de la vie sexuelle, ne se permettent qu'une activité plutôt inférieure à la moyenne. Une suppression partielle de la sublimation opérée dans leur vie psychique fut souvent nécessaire à leur guérison, afin de reconstituer leurs capacités de jouissance diminuées, avec l'appoint de l'énergie génitale libérée de ses entraves ».

Gardons-nous donc, tout bien considéré, de provoquer l'irréparable... Leurrer sciemment la jeunesse, troublée par la période pubertaire, sur la valeur et l'importance du Plaisir sexuel, en minimisant celles-ci et en cherchant à détourner nos enfants des si réelles délices de l'amour physique savouré et partagé, équivaudra à les engager à contre-sens, à les fourvoyer dans l'impasse d'où l'on ne rétrograde que déchu, parfois blessé à mort. Si nous avons cru devoir commettre « pour leur bien » cet abus de confiance, ah ! craignons qu'un jour, ceux que nous aurons faits malheureux, misérables, ne se retournent contre nous pour nous demander des comptes ; redoutons qu'alors, ils ne maudissent père et mère !

Ces spectaculaires acrobaties aquatiques sont exécutées par trois spécialistes du ski nautique, champions de Floride, au large de Miami.

Photo Keystone



LES HEURES HEROÏQUES OUBLIÉES

Le public qui s'intéresse à la nudité ne sait pas, ou a oublié, qu'elle fut prônée en France par VIVRE D'ABORD! il y a bien longtemps de cela ! et une guerre est venue jeter un sombre voile sur les initiatives du passé. Aussi avons-nous décidé de publier dans notre revue les documents intéressants de nos archives.

Les débuts n'ont point été aisés. Après la guerre, lorsque le *Mouvement gymnique* que nous avons créé prit sous le nom populaire de nudisme une nouvelle orientation ressemblant peu à celle que nous avons donnée à nos théories et à nos pratiques, le terrain était défriché et l'esprit public préparé par la voie de la Grande Presse qui avait largement signalé nos efforts.



Photo Wilde World

De gauche à droite : M. K. de Mongeot, M^e Barquissau, Mme Ch.-Aug. Bontemps, Mme X Raymond Duncan, M^e Sasia Erlich, M. André de Fouquières l'arbitre des élégances masculines, Mlle Kam, élève du Professeur Malkovsky.

M. K. de Mongeot prononçant son discours. A sa gauche, M^e Lucien Barquissau, avocat à la Cour d'Appel collaborateur, à l'époque, à VIVRE D'ABORD! et à VOULOIR.

Photo Wilde World



M. André de Fouquières, le distingué conférencier des manifestations mondaines parlant avec conviction en faveur de la gymnité intégrale source de beauté corporelle.

Photo Wilde World



LES HEURES HEROÏQUES OUBLIÉES

Le public qui s'intéresse à la nudité ne sait pas, ou a oublié, qu'elle fut prônée en France par VIVRE D'ABORD! il y a bien longtemps de cela ! et une guerre est venue jeter un sombre voile sur les initiatives du passé. Aussi avons-nous décidé de publier dans notre revue les documents intéressants de nos archives.

Les débuts n'ont point été aisés. Après la guerre, lorsque le *Mouvement gymnique* que nous avons créé prit sous le nom populaire de nudisme une nouvelle orientation ressemblant peu à celle que nous avons donnée à nos théories et à nos pratiques, le terrain était défriché et l'esprit public préparé par la voie de la Grande Presse qui avait largement signalé nos efforts.



Photo Wilde World

De gauche à droite : M. K. de Mongeot. M^e Barquissau, Mme Ch.-Aug. Bontemps, Mme X Raymond Duncan, M^e Sasia Erlich, M. André de Fouquières l'arbitre des élégances masculines, Mlle Kam, élève du Professeur Malkovsky.

M. K. de Mongeot prononçant son discours. À sa gauche, M^e Lucien Barquissau, avocat à la Cour d'Appel collaborateur, à l'époque, à VIVRE D'ABORD! et à VOULOIR.

Photo Wilde World



M. André de Fouquières, le distingué conférencier des manifestations mondaines parlant avec conviction en faveur de la gymnité intégrale source de beauté corporelle.

Photo Wilde World





Photo Vivre

Mme K. de Mongeot qui sacrifia vingt-huit ans de son existence, sa vie mondaine, en acceptant les idées de son mari qu'elle aida moralement et seconda matériellement en organisant le Sparta-Club qu'elle dirigea, même pendant la guerre alors qu'il était occupé par quarante Allemands. Elle fut jusqu'à sa mort, l'âme du Sparta-Club.



Photo Acta, Bruxelles.

De gauche à droite : Pierre Fontaine directeur de « Le Rouge et le Noir », tribune libre de Bruxelles, M^r Alex Salkin, M^r Fontaine, M. K. de Mongeot, Léo Poldès, président du « Club du Faubourg », M. X. le Dr Pierre Vachet l'éminent psychologue et sexologue, l'abbé Omer Englebert, auteur de la « Sagesse du curé Pecquet », Pierre Day qui deviendra le bras droit du chef du rexisme Léon Degrelle ; assis : Mme Pierre Vachet, Mme Léo Poldès, le Dr Delchef, M. X. Photographie des principaux orateurs qui prirent part au débat « Pour ou contre la gymnité » qui eut lieu à Bruxelles en 1929.



Photo Acta, Bruxelles

Puissant et convaincant le Dr Pierre Vachet s'adresse au public bruxellois. Derrière lui M. K. de Mongeot attend son tour de prendre la parole.

Nous publions dans ces pages des vues d'un des nombreux banquets que nous organisons à Paris, toujours sous la présidence d'une ou de plusieurs personnalités parisiennes, et d'un débat mémorable qui eut lieu à Bruxelles, en 1929.

Tous les journaux belges rendirent compte de cet important meeting.

« Vingt agents, trois, quatre, cinq mille personnes, peut-être, écrit un rédacteur de LA NATION BELGE, essayant de prendre le local d'assaut ».

« Jamais meeting public, controverse sur le socialisme, le libéralisme ou le catholicisme, manifestation artistique ou littéraire ne réussit à mobiliser pareille foule » relate L'INDEPENDANCE BELGE.

Ces deux courts extraits des comptes rendus de la presse belge donnent une idée de cette manifestation que d'autres avaient précédée et à laquelle de nombreuses autres succédèrent avec un égal succès. ,

Le Dr Wibo, président de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique, notes en main, tente vainement de réfuter les arguments exposés par les personnalités qui avaient démontré les bienfaits de la gymnité.





Photo Vivre

La grande salle réservée aux adhérents.

Il est certain que le jour où disparaîtra ce club modèle ce sera par manque de personnel. Le montant des cotisations ne correspond pas aux frais généraux et d'entretien d'une telle propriété.

CIVILISATION ET GYMNASIOPHIE

(Suite de la page 6)

Revenons à la nudité belle, saine et vraie.

L'homme a été créé nu. Il est doué d'organes ayant pour mission la perpétuation de la vie, but suprême de l'existence. Il leur doit donc sa seule réelle puissance. Elle est une puissance quasi divine. Ces organes sont des organes nobles.

Organes sacrés, ils ont été recouverts non par honte mais par respect.

Celui qui a conscience de cela est un homme capable de s'élever au-dessus du vulgaire, dans la lumière, avec force et dignité.

L'être humain est érotique dans le sens platonicien du terme.

Eros est, comme le Dieu des chrétiens, le dieu créateur. C'est à lui que les êtres, hommes et femmes, doivent leurs plus fortes, leurs plus belles, leurs plus généreuses qualités.

Qu'a-t-on fait de l'érotisme ? Une basse et honteuse passion.

Qu'a-t-on fait de la nudité ? On l'a magnifiée dans les arts religieux et païens ; mais dans le corps, cependant modelé par Dieu, on l'a condamnée comme étant abjecte !

On a dit qu'elle était la tentation, donc le commencement du péché, alors qu'elle est une émulation vers la recherche de la perfection : de la beauté suprême qui permet à l'âme de s'élever vers les plus purs sommets.

C'est un crime de lèse-humanité que de ne point respecter les lois de la nature, or condamner la nudité c'est enfreindre une de ses lois qui veut que tout ce qui vit soit en contact direct avec l'air et la lumière purificatrice pour s'épanouir en force et en beauté.

Mais la nature se venge impitoyablement. Sa vengeance est manifeste dans la condamnation de la nudité qui obsède perniciosément ceux-là mêmes qui en ont peur et ils ont raison d'en avoir peur car ils l'ont stupidement et vulgairement mise au service des plus bas instincts humains.

Et c'est cette condamnation de la nudité du corps qui a fait le triomphe de la chair mise en valeur par la demi-nudité, par les vêtements, astucieux aphrodisiaques.

Eugène d'ORS a écrit avec beaucoup de clairvoyance et de justesse dans les « Nouvelles Littéraires » : «...ce but essentiellement moral : séparer avec limpidité le sentiment du corps, — d'ordre supérieur puisque de nature claire et organique — du sentiment de la chair obscure et amorphe ».

*
**

Depuis que nous avons entrepris de réhabiliter le corps humain, depuis que nous avons voulu démontrer par nos réalisations gymniques les bienfaits physiques et moraux qui en découlent, nous avons toujours choisi un cadre digne de la nudité : un cadre de beauté afin que nos adeptes se trouvent, pour exercer leur musculature, dans un lieu harmonieux capable d'agir en même temps dans un sens d'élévation sur leur esprit.

Rien de vulgaire dans notre propagande et dans nos réalisations car nous considérons la vulgarité comme un élément de démoralisation.

*
**

VIVRE D'ABORD ! a plus de trente-trois ans d'existence franche et courageuse. Nous avons osé clamer et proclamer nos convictions.

VIVRE D'ABORD ! pendant trente-trois ans a été encouragé par des élites et TOLERE et ADMIS par les Pouvoirs publics.

VIVRE D'ABORD ! par son action contre les préjugés qui tuent, par sa lutte contre les fléaux sociaux, par ses initiatives et ses réalisations a distribué une somme considérable de santé.

C'est cette somme de santé que nous prions les magistrats de mettre sur l'un des plateaux de la balance de la Justice et sur l'autre l'inculpation d'outrage public aux bonnes mœurs dont nous avons à répondre depuis le mois d'avril : c'est-à-dire six mois après la décision bénévolement et officiellement prise par nous de ne plus publier de nus intégraux !

En toute tranquillité de conscience, nous attendons le verdict qui ne pourra nous condamner nous, mais bien, et une fois de plus, la nudité.

Le salon « Montre-moi ta demeure et je te dirai qui tu es ». Celui qui a l'amour de l'ordre, de l'harmonie, de l'élégance et de la beauté ne peut propager ce qui est vulgaire et laid, or l'immoralité en toutes ses manifestations est rebutante.

Photo Vivre



L'OUTRAGE PUBLIC A LA PUDEUR

(Suite)

par Roger DOUBLIER, Ancien chargé de cours des Facultés de Droit
Avocat au Barreau de Nice - Cap-d'Ail (A.-M.)

Dans « l'île aux femmes nues », la nudité n'est intégrale que de dos, comme il est admis depuis 1936 pour les spectacles vivants. Mais, depuis quelques années, de nombreux films ne craignent plus de révéler le sexe, à l'état naturel, sans retouches et sans que les poils soient rasés, furtivement (« Elle n'a dansé qu'un seul été », « La fille au fouet » (105), ou même longuement comme dans « les dangers du désir » (106). La censure se borne à interdire aux « moins de seize ans » et nul ne proteste lorsque la vision reste belle, artistique et donc pure (premiers exemples), ou si l'œuvre a un caractère de vulgarisation scientifique (Les dangers du désir). Les Tribunaux ne sont pas scisis, tant l'acceptation est générale.

Au contraire en ce qui concerne les photographies, la Jurisprudence est abondante et l'on constate qu'elle va dans le même sens en ne condamnant pas le nu en lui-même. La Doctrine partage cette largeur d'esprit, qu'elle a même devancée.

Dès 1928, le Doyen Savatier écrivait que « l'exposition d'une nudité n'aura rien de délictueux si le but dominant est d'ordre artistique » (107). Les tribunaux ont suivi, développé, précisé cette suggestion.

En 1949, après avoir déclaré que le nu reproduit par photographie « n'est pas nécessairement offensant » (108) la Cour d'Appel de Rennes distingue entre le nu scientifique ou artistique et le « nu séducteur des sens », qui seul donne lieu à application de la loi. Elle n'exige pas qu'il mérite la qualification d'obscène, mais que le nu soit « suffisamment offensant » (108).

Elle ne précise pas où commence cette offense suffisante, qui se trouve entre l'obscène (radicalement prohibé) et le nu intégral simple (qui peut être admis). Le tribunal correctionnel de Valence a essayé de la définir en 1955, à propos de photographies de femmes nues exposées dans un lieu public : « Attendu que la représentation du nu n'est pas, à elle seule nécessairement contraire aux bonnes mœurs ; que le nu peut être classé en trois catégories : le nu purement descriptif et démonstratif, tel qu'une planche anatomique, un spécimen d'ethnologie ou un modèle scientifique ; le nu artistique dont la beauté plastique et la valeur de l'évocation non seulement ou principalement en jeu ; enfin le nu séducteur des sens et de caractère éminemment lascif, qui est seul offensant pour les bonnes mœurs » (109).

On pourrait sans doute ajouter le nu sportif, évoquant la libération du corps humain dans l'effort physique en communion totale avec la nature, comme dans la Grèce antique ; il n'entre pas nécessairement dans la catégorie « art » mais n'est pas, lui non plus, et moins que tout autre, lascif ni « séducteur des sens ».

Quoi qu'il en soit, on pourrait soutenir que, pas plus que sa photographie ne constitue l'outrage aux bonnes mœurs, le nu vivant ne constitue pas l'outrage public à la pudeur lorsqu'il est « sans voiles, certes, mais aussi sans accompagnement de gestes ou attitudes déplacés » (110).

Mais dans l'un et l'autre cas, la nudité complète n'est admise que si sa diffusion reste relativement limitée. Il en est ainsi, pour le nu vivant, dans les académies de peinture (111). Quant aux photographies, si elles sont reproduites dans un livre ou une revue vendus au grand public, un léger coup d'estompe sur la partie pubienne sera nécessaire, afin de la rendre blanche ou floue. A ce prix seulement l'ouvrage évitera toute sanction.

La règle générale serait donc la même dans l'outrage aux bonnes mœurs et dans l'outrage public à la pudeur, ce qui renforce notre conclusion à propos de cette dernière infraction : actuellement, malgré une tendance vers une tolérance plus large (et plus marquée en ce qui concerne l'outrage aux bonnes mœurs), l'élément matériel se trouve constitué, non seulement par des gestes obscènes ou « éminemment lascifs », ce que nul ne conteste et ne souhaite modifier, mais aussi par la nudité intégrale (112), étant précisé que cette nudité, non obscène ni lascive, n'est délictueuse que si l'on peut voir la « fente du sexe » (113) ou, pour

employer une formule applicable aux hommes comme aux femmes, les organes sexuels (114), d'où le minuscule triangle des danseuses et le « minimum » d'Héliopolis.

La Doctrine moderne aboutit à la même conclusion : « Si délicat qu'il puisse être de fixer où l'art finit et où la lubricité commence, il reste que la nudité du corps vivant ne peut constituer à elle seule le délit d'outrage, si elle ne s'accompagne pas de l'exhibition des parties sexuelles ou de gestes lascifs et obscènes » (115).

Mais cette règle, la seule qui se dégage de la Jurisprudence et que la Doctrine consacre, apparaît immédiatement inapplicable dans la majorité des cas ; de telles sortes que les exceptions seront peut-être en pratique plus importantes que la règle.

Section 2 - Les exceptions.

Il est d'abord bien évident que, dans la France contemporaine, l'interdiction de dévoiler ses organes sexuels ne saurait suffire à tous les endroits publics, ni même une règle un peu plus sévère.

Elle est insuffisante déjà sur les plages. Les femmes n'y ont jamais montré leurs seins et bien que la mode réduise, certaines années, le slip à peu de chose, il n'a jamais dévoilé le pubis, rasé ou non, ni même entièrement les fesses. La pression sociale est assez forte pour imposer des restrictions supérieures à la règle dérogée par la Jurisprudence dans le silence de la Loi. L'accord commun ne rejoint la règle que dans l'île du Levant.

A plus forte raison, en dehors des plages ou de terrains de sport, la sévérité sévira. Une danseuse nue en « costume » de scène ou une naturaliste du Levant en « minimum », ou même une simple baigneuse en « bikini », si elles se promenaient place de l'Opéra, soulèveraient la réprobation générale et seraient immanquablement arrêtées. Nul n'a d'ailleurs, à notre connaissance, tenté l'expérience ; aussi ne trouvait-on pas de décision judiciaire à ce propos.

Mais ce n'est pas seulement en ce qui concerne les lieux vraiment publics qu'apparaissent les exceptions. Il en existe également, qui cette fois se traduisent sur le plan jurisprudentiel, lorsqu'il s'agit de spectacles, c'est-à-dire dans l'hypothèse même où nous sommes placés le plus souvent pour dégager la règle, ce qui fait ressortir

**Une jeune maman et ses enfants pratiquant la gymnastique.
Les problèmes qui se posent aux adultes concernant la nudité seront
inconcevables pour ces jeunes enfants lorsqu'ils auront atteint la maturité.
Elle ne sera pour eux qu'un état normal, naturelle, et leur dire qu'elle
est morale ou immorale n'aura aucun sens pour eux.**



d'avantage encore sa fragilité. Dans des conditions semblables, le seuil matériel du délit varie en raison de motifs difficilement perceptibles.

Le Tribunal correctionnel de Saint-Lô (116) a condamné le directeur d'une baraque foraine, alors que la femme qu'il produisait ne montrait pas du tout la fente sexuelle, ni rien d'avoisinant. Le Tribunal a voulu justifier sa décision en déclarant que s'il s'était agi d'un music-hall la solution aurait changé, le mode de présentation sur scène, « dans certaines conditions de décors, de lumières, etc... » (116) pouvant alors conférer au spectacle un caractère artistique qui fait absolument défaut dans une baraque foraine. La Doctrine approuve : « Tout est une question d'ambiance et de présentation » (117).

En vérité, cette explication n'est pas satisfaisante, car dans une autre baraque foraine, sans aucun caractère artistique plus marqué, mais dans une autre région, la solution est différente. Plus qu'une question d'ambiance, serait-ce une question de ville? La coupable de Saint-Lô s'offrait en spectacle couchée dans une cage en verre sur des tessons de bouteilles, vêtue d'un cache-sexe. La femme qu'un directeur de ménagerie avait fait exhiber dans une tenue identique (118) au milieu des fauves avait été relaxée conformément à la règle générale par la Cour d'Appel de Riom (118). Le délit de Saint-Lô ne pouvait résider dans la cruauté des tessons de bouteilles, étrangère à l'outrage public à la pudeur, et il n'y avait certainement plus de lascivité dans l'opposition de la belle et des fauves. La plus grande sévérité ne saurait non plus tenir à l'époque, car Riom est de 1937, Saint-Lô de 1950, et de 1937 à 1950 la pudeur est plutôt devenue moins farouche. En la supposant inchangée, il faut conclure avec M. Louis Huguency que « cette diversité de jugements peut s'expliquer par une différence de lieux. Il n'est pas dit que ce qui paraît tolérable à Riom ne scandalise pas à Saint-Lô » (119). Qui dressera une carte de France, avec l'intensité de la pudeur selon les provinces ou les hameaux, pour que, nul ne devant ignorer la loi, il soit possible de connaître cet élément matériel sur lequel la jurisprudence condamne pour outrage public à la pudeur sans examiner ni l'intention ni le préjudice? Puisqu'elle traite ce délit comme une contravention, les sens interdits sont indiqués sur les rues, et les défenses de stationner; quels panneaux indiqueront ici les dérogations à la règle?

D'autre part, puisque de telles variations existent, vers plus de sévérité, il doit pouvoir s'en produire en sens inverse. Certes, en des lieux publics, des gestes obscènes seront toujours outrages. Mais ne pourrait-on parfois admettre la simple nudité, non lascive? La phrase de M. Huguency se transposerait mot pour mot. Il n'est pas dit que la nudité intégrale, qui scandalise ailleurs, n'est pas tolérable en certains lieux. Et de fait n'est-elle pas tolérée?

Elle l'est en des endroits d'un accès tout aussi facile au public et moins coûteux que celui d'un music-hall: les ateliers de sculpture et de peinture. Pour une centaine de francs, tout le monde y peut entrer et voir de jeunes femmes nues, posant souvent de face et parfois les cuisses entrouvertes, sans l'ombre d'un cache-sexe. Nul ne s'offusque de la fameuse fente. Les modèles se laissent admirer de très près, certains visiteurs les touchant presque. En plusieurs endroits de Paris, chaque jour, ces jeunes filles, figées dans une longue immobilité, offrent à tous les regards, qui s'en imprègnent et les reproduisent, les détails les plus intimes de leur corps. Nul n'a pourtant jamais prétendu qu'elles commettent un outrage public à la pudeur.

Aussi peut-on se demander s'il est moins tolérable de se montrer nu dans la nature, en mouvement, lorsque les spectateurs éventuels en sont également avertis (120).

Quoi qu'il en soit, on ne peut admettre de réduire le délit d'outrage public à la pudeur à un simple fait matériel, puisque cet élément varie selon qu'il s'agit d'un music-hall ou d'une baraque foraine et, dans ce dernier cas, selon la ville: puisqu'il varie en sens inverse selon qu'il s'agit d'un théâtre ou d'un atelier de peinture; puisqu'il doit nécessairement varier dans le sens d'une sévérité extrême, s'il s'agit de la décence des rues.

Il apparaît donc indispensable de ne pas adopter l'analyse jurisprudentielle classique de l'outrage public à la pudeur, qui ne rend absolument pas compte de la réalité, et de rechercher des nuances qui permettent de donner la définition de ce délit.

(105) La jeune fille se déshabille au bord d'un petit lac et s'étire, entièrement nue, de profil avant de plonger. Puis la tache sombre des poils pubiens est parfaitement visible à plusieurs reprises pendant qu'elle nage sur le dos.

(106) De longs arrêts de la caméra permettent de détailler le pénis, manipulé par un docteur, et les lèvres vaginales, écartées pour désigner lentement les chancres syphilitiques. Il ne s'agit pas cependant d'une démonstration destinée à des étudiants en médecine ni même aux membres d'un club (où la question du consentement pourrait spécialement jouer), mais, comme dans les exemples précédents (artistiques), d'un film qui était en 1954, projeté librement à Paris et le



Cette adepte sincère, mère de famille, commet-elle un outrage public à la pudeur en se laissant photographier entièrement? Et de ce document, ou du précédent qui représente une statue que l'on peut contempler grandeur nature au musée du Louvre, lequel est moral, lequel est immoral?

fut ensuite par toute la France, dans les salles ouvertes au grand public (sauf aux moins de seize ans).

- (107) note sous Cass. Crim. 23 juin et 21 juillet 1928, D. 1928, I, 162.
 (108) Cour d'Appel de Rennes, 11 janvier 1949, D. 49, 242. Cpr. Crim. 31 janvier 1946, (Rev. Dt pénal 1947, 169) et Trib. Corr. Orange, 19 avril 1950 (D. 1950, 5, 47).
 (109) Trib. Corr. Valence, 21 octobre 1955 (D.S. 1956, J. 151, et Rev. Sc. Crim. 1956, 113).
 (110) Trib. Corr. Toulon, 4 décembre 1952 (Sirey 1953, 2, 101; J.C.P. 1953, 7451; Vivre d'Abord, 1953 n° 34).
 (111) Nous en tirerons des conséquences au cours du 4^e chapitre. Lorsque la diffusion du nu intégral vivant risque d'être plus large, le délit d'outrage public à la pudeur reste constitué, du moins selon la Cour d'Appel d'Aix, qui a réformé le jugement cité dans la note qui précède (10 décembre 1953, Sirey 1954, 2, 80, note P. C.).
 (112) Cpr. l'article 438 du Code Pénal cambodgien: « Quiconque, par son état de nudité volontaire, par l'obscénité de ses gestes ou de ses actes, porte atteinte à la pudeur d'autrui, est coupable d'outrage public à la pudeur ». La simple nudité est formellement punie, mais l'existence d'une victime véritable est en revanche exigée.
 (113) C.A. Paris, 26 février 1936 (Sirey 1936, 2, 138).
 (114) C. A. Riom, 16 novembre 1937 (D. H. 38, 109) et C. A. Aix (note 111).
 (115) VOIN: Droit pénal spécial, p. 319.
 (116) 8 novembre 1950, D. 51, 5, 21.
 (117) VOIN: Droit pénal spécial, p. 317.
 (118) Espèce citée ci-dessus, section 1; voir note 98.
 (119) Louis HUGUENCY: Rev. Sc. Crim. 1951, 273.
 (120) Ce serait le cas, par exemple, dans les endroits les moins fréquentés de l'île du Levant. Nous y reviendons dans le 4^e chapitre ci-après, en examinant les conditions dans lesquelles la nudité intégrale semble pouvoir être admise en d'autres lieux publics.